

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-361 du 29 Août 1996

portant nomination de Monsieur Léon Bani BIO BIGOU en qualité de Conseiller Technique à l'Enseignement Primaire du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- LE CONSEIL DES MINISTRES entendu en sa séance du Mercredi 21 Août 1996

SECRET :

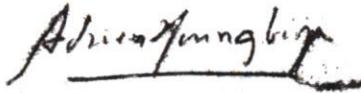
Article 1er.- Monsieur Léon Bani BIO BIGOU est nommé Conseiller Technique à l'Enseignement Primaire du Président de la République.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 29 Août, 1996  
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,

  
Mathieu KEREKOU.

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale et des Relations  
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 Autres  
Ministères 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 Intéressé 1  
JO 1.-